

Église des Pays de l'Ain

1^{er} janvier 2022 • N° 1



Se souvenir des racines et regarder les bourgeons

Dans quelques mois, la célébration du Jubilé des 200 ans du diocèse nous permettra de nous souvenir de la foi et des œuvres de nos prédécesseurs dans la foi, sur le territoire des Pays de l'Ain. Écoutons les paroles du pape François, dans son discours à la Curie, le 23 décembre.

« Se souvenir signifie étymologiquement “ramener au cœur”, [ricordare]. La mémoire vitale que nous avons de la Tradition, de nos racines, n'est pas un culte du passé mais un mouvement intérieur par lequel nous ramenons constamment au cœur ce qui nous a précédés, ce qui a traversé notre histoire, ce qui nous a conduits jusqu'à aujourd'hui. Se souvenir ne signifie pas répéter, mais tirer leçon, raviver et, avec gratitude, laisser la force de l'Esprit Saint enflammer notre cœur, comme les premiers disciples. »

Il ne s'agit donc pas de répéter ce qu'ont accompli Mgr Devie,

les prêtres, les religieuses et les religieux, les laïcs, et surtout les saints de son diocèse il y a deux siècles. Mais bien de laisser l'Esprit Saint nous embraser comme eux. De laisser l'Esprit survenir dans nos vies, dans notre quotidien, pour pouvoir annoncer la miséricorde de Dieu dans les années et les siècles à venir.

Le Saint-Père continue, souhaitant que tout chrétien « se soucie également de l'avenir, et non seulement du passé, parce qu'il sait regarder en avant, il sait voir les bourgeons, avec une mémoire pleine de gratitude. [...] Son présent est habité par un passé qui l'ouvre à l'avenir avec espérance. »

Se souvenir de nos racines, contempler les bourgeons avec espérance, c'est là tout l'esprit du Jubilé. Bonne et sainte année 2022 à tous !

Agenda de notre évêque

Du 26 décembre au 2 janvier

Prédication d'une retraite pour jeunes en discernement de vocation à l'Abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire

Lundi 3 janvier

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Jeudi 6 janvier

Conseil diocésain des Affaires économiques

Conseil d'administration de l'Association diocésaine

Vendredi 7 janvier

Fraternité missionnaire diocésaine

Dimanche 9 janvier

Messe à Saint-Etienne-du-Bois

Lundi 10 janvier

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique et du vicaire général

Rencontre du responsable du catéchuménat des adultes

Mardi 11 janvier

Visite pastorale du lycée et collège Saint Joseph et de l'école Sainte Marie de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Conseil pastoral paroissial à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Jeudi 13 janvier

Rencontre des doyens

Vendredi 14 janvier

Rencontre des prêtres du doyenné Revermont

Samedi 15 janvier

Journée vocationnelle provinciale pour les jeunes filles en visio-conférence

2 • EPA Janvier 2022

Lundi 17 janvier

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Mardi 18 janvier

Rencontre des prêtres des doyennés Plaine de l'Ain et Côtière

Rencontre des membres de la Cellule écoute

Jeudi 20 janvier

Messe avec le MCR à Notre-Dame de Bourg-en-Bresse

Formation à l'accompagnement spirituel à la PaJe

Vendredi 21 janvier

Cours au séminaire d'ArS

Conseil diocésain du diaconat permanent à Pont-d'Ain

Samedi 22 janvier

Fraternité Magnificat

Lundi 24 janvier

Rencontre de la communauté des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre

Mardi 25 janvier

Conseil diocésain pour la Vie consacrée

Mercredi 26 janvier

Rencontre des grands ambassadeurs

Jeudi 27 janvier

Assemblée générale de l'UCLY

Vendredi 28 janvier

Rencontre des prêtres du doyenné Val de Saône

Samedi 29 et dimanche 30 janvier

Week-end « Dieu est là » à Bourg-en-Bresse

Constitution du Conseil Presbytéral

Lors de la dernière session du conseil presbytéral (18-19 octobre 2021) il a été décidé de procéder aux élections en vue du renouvellement des membres dont la mission s'achèvera le 15 février 2022 (cf. EPA 2021 1^{er} décembre, p. 5).

Conformément aux Statuts diocésains du conseil presbytéral (cf. EPA 2013, n° 6, juin, pp. 16-18) et suite au dépouillement des deux tours de scrutin, les 18 novembre et 17 décembre 2021, l'évêque promulgue aujourd'hui la composition du conseil presbytéral du 15 février 2022 au 14 février 2025 (les noms des dix membres élus et des cinq suppléants sont donnés avec la mention de leur doyenné et de leur fonction principale).

L'évêque remercie les membres sortants de leur bonne collaboration et les nouveaux membres de l'acceptation de cette mission au service du bien commun du diocèse. La première rencontre du nouveau conseil est fixée les 16-17 juin 2022. Elus et suppléants sont en outre membres titulaires de l'association diocésaine.

1 – A dater du 15 février 2022, le conseil presbytéral qui entourera l'Evêque pour une durée de trois ans sera constitué des membres suivants.

Membres de droit

- **P. Frédéric PELLETIER** (vicaire général)
- **P. Christian JOSSELIN** (chancelier)

Membres élus

- **P. Dominique BLOT** (Bourg-en-Bresse, Notre-Dame de Bourg)
- **P. Bruno BOUCLY** (Plaine de l'Ain, Ambérieu-en-Bugey)
- **P. Jean-Luc DÉBARBOUILLÉ** (Val-de-Saône, Reyrieux)
- **P. Antoine DESARBRE** (Bourg-en-Bresse, Tossiat et délégué pour la vie consacrée)
- **P. Daniel LEFÈVRE** (Haut-Bugey, Oyonnax)
- **P. Rosaire MANGALA** (la Côtière, Miribel)
- **P. Pierre-Yves MONNOYEUR** (Gex et Michaille, Thoiry)
- **P. Martin SOBOUL** (Bourg-en-Bresse, Pastorale des jeunes)
- **P. Marcel TAVEL** (Plaine de l'Ain, Lagnieu)
- **P. Patrick DE VARAX** (la Côtière, Montluel)

Suppléants

Si l'un des prêtres élus ne pouvait plus remplir son mandat, il serait remplacé par le premier des suppléants (et ainsi de suite).

- **P. Rémi GRIVEAUX** (Val-de-Saône, Ars-sur-Formans)
- **P. Pierre LE BOURGEOIS** (Bresse, curé de Montrevel-en-Bresse)
- **P. Bertrand BÉRHAULT** (Bugey Sud, Lhuis)
- **P. Emmanuel Joseph KABEMBA** (Bourg-en-Bresse, St-Denis et

Péronnas)

• **P. Marc GADIOLET** (Bourg-en-Bresse, prêtre aîné)

2 – Les membres du bureau seront élus lors de la première session de ce nouveau conseil.

3 – Les doyens qui ne sont pas membres du conseil presbytéral sont ordinairement associés à une partie des travaux à titre d'invités. Ils ne participent pas aux votes.

4 – Les membres du conseil presbytéral et les suppléants sont à ce titre membres titulaires de l'Association diocésaine de Belley-Ars.

Ce décret sera promulgué dans l'Église des Pays de l'Ain, numéro du 1^{er} janvier 2022.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le samedi 18 décembre 2021.

† **Pascal ROLAND**

Par mandement :
P. Christian JOSSELIN
Chancelier

Informations diocésaines

Création du Bureau diocésain de signalement

L'érection de ce Bureau diocésain et de l'office ecclésiastique de son responsable font suite à la lettre apostolique en forme de Motu Proprio Vos Estis Lux Mundi du Pape François, en date du 7 mai 2019, sur les mesures à prendre pour remédier aux abus et aux crimes d'ordre sexuel commis par des clercs ou des consacrés, et aux recommandations du Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des évêques de France, en date du 27 mai 2021. Ses coordonnées sont accessibles sur le site internet du diocèse.

1- Un **Bureau diocésain de signalement** est érigé en vue de remédier aux abus et aux crimes dont il s'agit à l'article 1 du Motu Proprio Vos Estis Lux Mundi, à dater du 1^{er} janvier 2022 :

- Ce bureau a pour mission de recevoir et traiter les signalements dont il s'agit à l'article 3 de Vos Estis Lux Mundi, selon les règles établies par ce Motu Proprio.
- Son siège est l'évêché : 31, rue Docteur Nodet, 01000 Bourg-en-Bresse, 06 14 01 00 66.
- Les personnes sont reçues sur rendez-vous.

2- De même est érigé l'office ecclésiastique de **Responsable du Bureau diocésain de signalement**.

- a- Il est nommé pour une durée de trois ans renouvelable.
- b- Il doit être compétent en droit canonique et en droit civil.
- c- Il exerce sa mission selon les règles établies par le Motu Proprio, en lien avec la Cellule d'écoute diocésaine.

Ces décisions seront promulguées dans l'Église des Pays de l'Ain. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le samedi 18 décembre 2021,

† **Pascal ROLAND**

Par mandement

P. Christian JOSSELINE
Chancelier

Rencontre autour du rapport de la CIASE

Une réunion sur le rapport de la CIASE et sur les réponses qui lui sont apportées aura lieu le **samedi 5 février 2022, de 9h à 12h, à la Salle des Pays de l'Ain à Bourg-en-Bresse.**

Au programme de cette matinée, qui aura lieu en présence de Mgr Pascal ROLAND, qui sera retransmise en direct sur le site du diocèse : témoignage de victimes, présentation du Bureau diocésain de signalement, de l'AVEMA, échanges...

Nouvelles missions

• **M. l'abbé Pierre-Yves MONNOYEUR**, curé du groupement paroissial de Thoiry, est nommé en outre par le Ministre général de l'Ordre des Chartreux, avec l'autorisation de l'évêque de Belley-Ars, chapelain à temps partiel de la Maison Saint Bruno de Sélignac pour une année renouvelable, à dater du 1^{er} décembre 2021. Il exerce cette mission en sauvegardant la priorité de ses charges paroissiales et diocésaines et en lien étroit avec M. Michaël VAN BEEK, responsable de la Maison Saint Bruno.

• **M. l'abbé Jean Mpongo**, prêtre fidei donum et vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain est nommé en outre, avec l'accord de son évêque, aumônier diocésain du Secours catholique pour une durée de trois ans, à dater du 1^{er} janvier 2022.

• **Mme Claire Taisne de Mulet**, avocat ecclésiastique près de l'officialité de Lyon, est nommée en outre responsable du Bureau diocésain de signalement pour une durée de trois ans renouvelable, à dater du 1^{er} janvier 2022.

Personnel

Isabelle Daronnat a cessé au mois de décembre ses fonctions de responsable de l'Aumônerie hospitalière diocésaine. Nous la remercions pour son action au service des personnes hospitalisées, pendant cette difficile période de

pandémie. Elle demeure membre de l'aumônerie du Centre Hospitalier de Bourg.

Décès dans la famille diocésaine

Sœur Marie Josée HERMET, Soeur dominicaine de la Congrégation romaine de Saint-Dominique, est décédée le 1^{er} décembre 2021 à l'hôpital de Trévoux. Âgée de 95 ans, elle résidait depuis 4 ans à l'EPHAD de Clairval (Reyrieux).

Mme George BORDA, mère adoptive du Père Aimé Fulbert Owah, curé des groupement paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux, est décédée à l'âge de 83 ans, le mardi 7 décembre 2021, à Bordeaux. La Messe des funérailles a été célébrée à Bordeaux, vendredi 10 décembre, avant son inhumation à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) d'où elle était originaire.

M. Marien MANGALA, grand frère du P. Rosaire MANGALA, curé de Miribel, est décédé le 15 décembre au Congo Brazzaville, à l'âge de 68 ans.

Nouvelles coordonnées

Le **P. Jean BERNARD** a quitté Bellegarde le mardi 7 décembre 2021. Voici ses nouvelles coordonnées :
56, allée d'Eternaz - 01960 Péronnas
06 72 47 81 97
jeanmusinens@orange.fr

Nouvelle traduction du Missel romain

Suite au vote favorable de l'assemblée des évêques de France et à la confirmatio accordée par la Congrégation pour le culte divin et en conformité avec l'article 6 des Statuts de la Conférence des évêques de France et avec l'article 22 de son Règlement intérieur, le président de la Conférence des évêques de France a promulgué ce décret d'utilisation de l'édition 2021 du Missel romain en l'envoyant à chacun des évêques diocésains. La période précédant le dimanche 10 avril 2022 (dimanche des rameaux) où ce livre liturgique deviendra obligatoire est une période de mise en place : acquisition des livres nécessaires, catéchèse et apprentissage de la nouvelle traduction de l'édition officielle latine (2002).

Considérant que le Missel romain utilisant la traduction officielle de l'Editio typica du Missale romabnum de 2002 a été adoptée par la Conférence des Evêques de France et a reçu la confirmation de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements Prot. N. 555/18 du 1^{er} octobre 2019, le Président de la Conférence des Evêques de France décrète :

- que cette nouvelle édition sera la règle de prière des communautés chrétiennes catholiques en France, lors de la célébration eucharistique, à partir du premier dimanche de

l'Avent, le 28 novembre 2021.

- qu'elle deviendra obligatoire à partir de la Semaine sainte, soit le dimanche des Rameaux 10 avril 2022 et remplacera l'édition actuellement en usage.
- que les livres édités par l'AELF aux éditions MAME sont les livres officiels pour l'usage liturgique en France.

Paris, le 1^{er} novembre 2021, en la fête de la Toussaint.

Eric DE MOULINS-BEAUFORT

Président de la CEF

Guy DE KÉRIMEL

Président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle

Registres de catholicité 2021

Tous les groupements paroissiaux ont dû recevoir les nouveaux registres pour 2022 (vérifier s'il ne manque rien et avertir la chancellerie en cas de besoin).

Les curés et les notaires paroissiaux sont priés de procéder aux opérations suivantes :

1- Vérifier les actes de l'année 2021 : signatures, dates, tables des sépultures, des communions et confirmations (avec lieu et date de baptême).

2- Compléter la récapitulation finale (chiffres).

3- Signer (curé ou administrateur) ; la signature du doyen n'est pas obligatoire, c'est à lui de voir s'il peut vérifier effectivement les registres de

toutes les paroisses de son doyenné.

4- Vérifier si toutes les notifications et transcriptions ont bien été faites et envoyées à la chancellerie : baptêmes hors paroisse, mariages, confirmations.

5- Déposer à la chancellerie (dès que possible à partir du 2 janvier ; au plus tard le 22 février 2022)

- Le double des registres de 2021
- L'index informatisé des baptêmes de l'année 2021 (avec une clé usb qui sera rendue)

- Les notifications et transcriptions en retard (mariages, confirmations, baptêmes hors paroisse)

6- Classer et archiver les dossiers de l'année écoulée : préparations (baptêmes, communions, confirmations, mariages, funérailles), catéchismes, aumôneries, conseils paroissiaux etc...

Nouvelle disposition de la CAVIMAC : l'indemnité journalière maladie.

« Vous êtes ministre du culte et votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail. Si votre association culturelle vous verse un traitement, vous avez droit à des indemnités journalières après expiration d'un délai de carence de 30 jours de votre arrêt de travail. Ce délai de carence ne s'applique qu'une seule fois pour plusieurs arrêts d'activité dus à une même affection ou sur une période de 3 ans en cas d'une succession d'arrêts d'activité en lien avec une affection de longue durée. En cas de COVID

19, il n'y a pas de délai de carence. Pendant votre arrêt maladie, vous devez respecter certaines obligations :

- les heures de sortie autorisées par votre médecin

- vous abstenir de toute activité non autorisées

- ne pas vous éloigner de votre domicile sans autorisation de la CAVIMAC

- vous soumettre aux contrôles organisés par le service médical de la CAVIMAC. »

Ce qu'il y a à faire :

- Sous 48h, envoyer à la CAVIMAC les volets 1 et 2 de l'avis d'arrêt maladie établi par le médecin.

- dans le même délai, envoyer le volet 3 au diocèse (Mme Nadine Laurent).

- le diocèse établit une attestation de traitement pour le paiement des indemnités.

- l'indemnité journalière de sécurité sociale est versée au diocèse.

Prime Inflation

Le gouvernement a pris la décision de verser une prime inflation aux personnes disposant de faibles revenus. Les modalités et le calendrier pour les membres des associations culturelles éligibles à cette prime restent encore à préciser. Ce versement sera vraisemblablement effectué par la CAVIMAC en début d'année 2022.

La Maison Saint-Bruno de Sélignac

Avec l'autorisation de l'évêque de Belley-Ars, l'Ordre des Chartreux a nommé M. l'abbé Pierre-Yves Monnoyeur chapelain à temps partiel de la maison Saint-Bruno. Le responsable de cette maison, M. Michael Van Beek, présente le projet d'accueil spirituel en lien étroit avec les Chartreux de Portes, lesquels rappellent l'actualité de l'Ordre et son charisme dans l'Eglise.

Sélignac, une invitation à la rencontre de l'amour absolu de Dieu

Ces quelques mots du Christ résonnent encore dans les murs de la Chartreuse de Sélignac : « Pour toi, quand tu veux prier, entre dans ta chambre la plus retirée, verrouille ta porte et adresse ta prière à ton Père qui est là dans le secret. Et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » (Mt 6, 6).

La vie à la Chartreuse de Sélignac se veut très proche de l'esprit d'une Chartreuse. La vie s'organise autour des temps de prières de l'Eglise (Prière des Heures), des temps de prière personnelle et de l'Eucharistie le dimanche. Le retraitant qui pousse la porte de la Chartreuse se voit confier une cellule (petite maisonnette) qui est desservie par un cloître. Cet ermitage dispose de deux pièces (un « Ave Maria » et un cubiculum), d'un petit atelier et bûcher, et d'un jardin. Le retraitant peut vaquer à Dieu, lire, méditer, mais aussi faire une activité sur la maison ou se promener dans



un écrin de verdure si le cœur lui en dit. La maison invite à un rythme paisible et calme où il est bon de se poser un peu.

Pour les prêtres diocésains, les religieux, les laïcs consacrés et toute personne qui souhaitent prendre une journée de désert nous proposons « Un jour en Chartreuse ». En lien avec le diocèse, seront proposées également deux journées de formation ouvertes à tous. Tous les détails seront actualisés sur le site internet.

Cette maison confiée par l'Ordre des Chartreux à des laïcs est en lien
EPA Janvier 2022 • 9

étroit avec la Chartreuse de Portes. Nommé directeur de la Maison St-Bruno de Ségnac, Michael Van Beek avec l'aide d'une petite équipe vous accueillera dans l'été 2022. Les réservations sont déjà ouvertes sur le site internet et la Maison sera officiellement ouverte le 4 juillet 2022. Aujourd'hui encore le charisme de saint Bruno est à l'œuvre !

Michael Van Beek

Contact : Chartreuse de Ségnac
538 Chemin de l'Abbaye
01250 Simandre-sur-Suran
accueil.selignac@gmail.com
04 74 51 79 20
selignac.chartreux.org



Sur la montagne de Portes

Sur la montagne de Portes, une vingtaine de moines, – parmi lesquels six sont encore en formation au noviciat, – perpétuent l'œuvre de saint Bruno en s'adonnant à la vie contemplative, à travers la louange, la méditation et le travail manuel, dans le silence et la solitude.

L'Ordre des Chartreux auquel nous appartenons compte actuellement 21 maisons, dont 16 de moines et 5 de moniales ; 5 monastères se trouvent en France, 3 de moines et 2 de moniales. Nous percevons l'existence ininterrompue de notre Ordre pendant plus de neuf siècles, – notre chartreuse de Portes a été fondée en 1115 ! – comme un signe de la sollicitude de Dieu à notre égard, et comme une confirmation de la mission décisive et irremplaçable de la vie contemplative au cœur même de l'Église.

À la racine de cet appel se situe l'attrait et le fort pressentiment que la voie du désert mène à une découverte de Dieu capable de combler la soif profonde que l'âme éprouve de Le connaître et de L'aimer. Deux expressions que nous trouvons dès les débuts inscrits dans notre tradition spirituelle le disent fort bien : « Purifié par la patience, nourri et fortifié par la méditation assidue de l'Écriture, introduit par la grâce du Saint-Esprit dans les profondeurs de son cœur, [le solitaire] pourra

désormais, non seulement servir Dieu, mais adhérer à Lui ». Le mot « adhérer » dit bien cette proximité de Dieu que le cœur de l'homme désire atteindre pour pouvoir en vivre en profondeur. L'autre parole est de Guigues I, rédacteur des premières coutumes de l'Ordre ; elle exprime le même désir profond, mais en le concentrant sur la personne de Jésus-Christ : « *Christo quietus* », le moine solitaire se repose dans le Christ, c'est-à-dire que Jésus-Christ est le lieu où il se trouve et où il vit. « *Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là porte beaucoup de fruits* » (Jn 15, 5). Toute notre observance peut s'expliquer par ces paroles et trouve en elles son fondement.

Notre choix de vie est délibérément radical : vie érémitique qui exclut tout accueil et tout apostolat visible, solitude des moines qui ne rejoignent leurs frères que trois fois par jour pour les offices à l'église : notre long office des Matines et des Laudes au cœur de la nuit, la Messe quotidienne, - vraie source, centre et sommet de toute notre vie - , et le chant des Vêpres en fin d'après-midi. Le dimanche et le lundi font plus de place aux relations fraternelles.

Les frères convers – ils sont 9 sur la vingtaine que nous sommes - assurent l'essentiel de la vie matérielle du monastère : cuisine, buanderie, menuiserie, exploitation

forestière, potager... Leur quotidien diffère de celui des pères qui ne quittent leur cellule que trois fois par jour pour se rendre à l'église. Mais nous avons tous la même vocation contemplative, et la communauté vit d'un même cœur cette séparation des tâches, dans une même recherche de Dieu dans la solitude.

Il est toujours bon de le rappeler, notre vie au désert n'est pas un isolement hors du monde recherché pour lui-même, - ce serait un non-sens et une fuite égoïste ! - mais une recherche austère et assidue, dans le secret du cœur, de l'intimité avec Dieu, de son éternelle Présence, pour la louange de sa Gloire et pour coopérer, à notre place et le plus généreusement que nous le pouvons, à la rédemption du monde et au salut des âmes. Comme disent nos Statuts, « *embrasser la vie cachée ne nous fait pas désertier la famille humaine : vaquer à Dieu seul est une fonction que nous avons à remplir dans l'Église et pour l'Église, où le visible est ordonné à l'invisible, l'action à la contemplation.* » Aussi nous sentons-nous directement impliqués dans la vie de l'Église, et spécialement dans celle de notre secteur paroissial et de notre diocèse. Nous suivrons avec une sollicitude toute fraternelle ce qui se vivra à la Maison Saint-Bruno de Sélignac.

Les Chartreux de Portes
chartreux.org

Agenda diocésain

Nuit d'adoration à Ars

Du 31 décembre à 17h30 au 1^{er} janvier à 6h au Sanctuaire d'Ars

Nuit d'adoration et messes pour entrer dans la nouvelle année.

Contact : 04 74 08 17 17

info.ars@belley-ars.fr - arsnet.org

Retraite d'initiation à l'oraison pour les jeunes filles de 18-30 ans

Du 7 au 9 janvier aux Voirons

Contact : 04 74 32 86 57

paje.ain@gmail.com

Marche avec l'Évangile

Samedi 22 janvier à Balan

Contact : 06 63 05 25 44

maurice.simplexorange.fr

Week-end Dieu est là !

Du 29 janvier au 30 décembre à Bourg-en-Bresse

Pour les jeunes de la 5^e à la 2nde avec Mgr Roland : « Ô mon Dieu tu me connais, ton amour me conduit ».

Contact : 04 74 32 86 57

paje.ain@gmail.com

Rencontre autour du rapport de la CIASE

Samedi 5 février de 9h à 12h, à la Salle des Pays de l'Ain

Voir p. 5.

34^e Marche pour les vocations

Samedi 12 février de St-Bernard à Ars

Contact : 04 74 32 86 57

paje.ain@gmail.com

Sommaire

Edito	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 2
Conseil Presbytéral	p. 3
Informations diocésaines	p. 5
Maison St-Bruno de Sélignac	p. 9
Agenda diocésain	p. 12

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1^{er} janvier 2022

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : M. Van Beek (p. 9-10),
Diocèse de Belley-Ars

Couverture : Nativité, détail d'un vitrail de
l'église Saint-Marcel de Tossiat par Bessac,
Pont-d'Ain, XIX^e siècle (photo M-L Neyrand)

Contact : Service Diocésain de Pastorale
de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

catholique-belley-ars.fr